

FESTIPAIX DE FATIMA

Règlement

3^{ème} édition du festival de film (documentaire et fiction) 13 au 17 décembre 2022

Article 1 – OBJECTIF DU FESTIVAL

FESTIPAIX DE FATIMA est un festival de cinéma qui promeut la culture de la paix à travers la production des œuvres cinématographiques. Il a pour objectifs de:

- Promouvoir les talents en cinématographie ;
- Accompagner les cinéastes dans leurs réalisations ;
- Promouvoir l'industrie de cinéma dans le pays et la sous-région;
- Favoriser les échanges entre les acteurs cinématographiques dans la sous-région et à l'international;
- Assurer la promotion des œuvres cinématographiques centrafricaines ;
- Offrir des opportunités de carrières aux auteurs dans ce domaine.

Article 2- ORGANISATION ET PERIODICITE

Le festival est organisé par le Centre des Martyrs de Fatima et a lieu chaque année aux dates fixées par le Comité d'organisation dudit festival. FESTIPAIX DE FATIMA se déroule en la paroisse Notre Dame de Fatima où se trouve le Centre des Martyrs de Fatima. Toutefois, certaines projections pourront se faire sur le site des partenaires du festival.

Article 3 – THEME DU FESTIVAL

Le thème de cette troisième édition est: « **La femme et la paix** ».

Ce thème guidera les réalisateurs dans les différentes étapes et le choix de l'œuvre qui sera proposée.

Article 4 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ne peuvent concourir que les œuvres ayant été réalisées après le **31 janvier 2021**. La durée des films se situe entre **10 et 25 minutes** maximum, toutes catégories confondues.

Les œuvres peuvent être en français ou en d'autres langues sous réserve de sous-titrage en français.

Les films présentés doivent être de :

- **Résolution: 1920x1080;**
- **Format: Mp4;**
- **Son stéréo.**
- **ProRes 422.**

Les œuvres proposées ne doivent pas avoir été présentées aux éditions précédentes de FESTIPAIX de Fatima.

Les films publicitaires, institutionnels, ou industriels ne sont pas admis.

Les images choquantes, pornographiques et les messages de haine sont prohibés.

Aucun droit d'inscription n'est exigé. Le festival ne paie pas de droit de location sur les films présentés en compétition.

Article 5 – INSCRIPTION

L'inscription commence le **15 mai 2022** et se fait sur le site www.ndfbanguifilmcentre.com

La date limite d'inscription est prévue pour le **15 novembre 2022**.

Le film est soumis par le réalisateur avec les pièces jointes à savoir:

- le synopsis du film ;
- la note d'intention du réalisateur ;
- la pièce et la photo d'identité du réalisateur et ;
- l'autorisation d'exploitation du film par le Centre des Martyrs de Fatima.

Toute personne ayant de difficultés d'inscription en ligne peut se faire aider au Centre des Martyrs de Fatima.

NB : Il y a une possibilité de participer à la résidence. Dans ce cas, le candidat doit soumettre un projet de film sur le site du Centre www.ndfbanguifilmcentre.com avant le 31 août 2022.

La composition du dossier :

1. Synopsis (maximum 1 page)
2. Traitement détaillé (maximum 5 pages) ou scénario
3. Note d'intention de l'auteur-réalisateur
4. Copie de la pièce d'identité de l'auteur-réalisateur

Toute personne désireuse de se faire accompagner peut contacter les numéros suivants:

(+236) 75 46 66 38 / 70 70 44 12 / 72 99 23 26.

Article 6 – PROGRAMMATION ET PRIX

Les films sélectionnés en compétition seront projetés par catégorie en public une ou plusieurs fois pendant le déroulement du FESTIPAIX.

Plusieurs prix officiels seront attribués pour chacune des œuvres selon la décision du jury:

- **Le Grand Prix SIRIRI** récompense le meilleur film du festival; Le vainqueur pourra bénéficier d'un accompagnement personnalisé de la part d'un cinéaste professionnel à la suite du festival.
- **Le Prix du meilleur film documentaire** récompense le meilleur film documentaire ;
- **Le Prix du meilleur film fiction** récompense le meilleur film fiction ;
- **Le Prix du meilleur acteur** récompense le meilleur acteur du festival;
- **Le Prix de la meilleure actrice** récompense la meilleure actrice du festival ;
- **Le prix spécial féminin** récompense le meilleur film réalisé par une femme ;
- **Le Prix du jeune espoir** récompense le plus jeune réalisateur.

NB : Le Jury peut se permettre de ne pas attribuer un prix s'il le juge nécessaire.

Article 7 – COMITE ET MODALITES DE SELECTION

Un comité de sélection, en relation avec le Directeur du centre et celui du Festival, détermine les films retenus pour être présentés en compétition officielle du Festival.

La décision prise par le comité de sélection n'a pas à être modifiée et ne peut faire l'objet d'aucun recours. Seuls, les candidats retenus seront informés par courriel ou au téléphone.

Un délai de sept jours est accordé aux candidats retenus qui veulent désister, d'écrire aussitôt après réception de la lettre de confirmation. Dépassés cette période, les réalisateurs et les ayants-droits des œuvres sélectionnées s'engagent à ne plus retirer les films de la sélection officielle en compétition.

Une copie du film ayant servi à la sélection sera conservée dans les archives du Centre.

Article 8 – CRITERE ET DELAI DE CANDIDATURES

Le festival est ouvert à toutes les personnes de nationalité centrafricaine (centrafricain qui réside au pays et ceux de la diaspora), ainsi que **celles d'autres nationalités qui résident en Centrafrique âgé d'au moins 18 ans au moment de l'acte de candidature**. La participation des mineurs d'au moins 15 ans est assujettie à l'autorisation parentale. La candidature au FESTIPAIX de Fatima n'est soumise à aucun frais. Chaque participant ne peut s'inscrire au concours **qu'avec une seule œuvre de son choix** (documentaire ou fiction).

Sont exclus de la compétition, les membres du jury, les intervenants et les membres du comité d'organisation du FESTIPAIX DE FATIMA.

Le/la candidat.e s'engage à être l'auteur.e du film transmis au comité d'organisation. Dans le cas contraire, la responsabilité du Festival ne saurait être engagée. De même, il/elle doit autoriser l'équipe du festival à utiliser son film dans le cadre d'une projection et toute démarche nécessaire à la communication du festival.

La participation au FESTIPAIX DE FATIMA implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Article 9 – INVITATION

Les réalisateurs et les membres de l'équipe des films sélectionnés bénéficieront d'un accès libre à toutes les manifestations du festival qui se tiendra du **13 au 17 décembre 2022**.

Le festival prendra en charge le transport et le séjour des lauréats provenant de l'arrière-pays avec le concours des différents partenaires. Cependant, les prix des lauréats de la diaspora leur seront envoyés.

Article 10 - DIFFUSION APRES FESTIVAL

Les producteurs s'engagent à autoriser une diffusion à valeur non commerciale et sans frais des films primés au **festival 2022**.

Ces diffusions ont lieu dans le cadre des actions d'éducation à l'image menées par le Centre des Martyrs de FATIMA durant les 12 mois suivants. Ces projections font l'objet d'une entrée gratuite et sur toute l'étendue du territoire de la République Centrafricaine.

Le Centre des Martyrs de Fatima pourrait réaliser un documentaire sur la paix en Centrafrique qui serait diffusé hors compétition et ferait l'objet de débats tout le long du festival. Les organisateurs du festival se réservent le droit d'autoriser la diffusion hors compétition des films en lien avec le thème du festival qui seront invités pour enrichir les débats au cours dudit festival.

Article 11 – DIFFUSION TELEVISEE ET INTERNET

La participation au festival implique l'autorisation de passage à l'antenne des télévisions, radio et sites web partenaires de l'évènement et sur internet d'extraits du film présentés (extrait limité à 10% de la durée totale du film). Des extraits du même type pourront également être utilisés dans le cadre de la promotion du festival.

NB: La totalité du film sera disponible en ligne pour les membres du jury, qui, seul pourront visualiser avec un code d'accès.

Article 12 – LE JURY

Le jury du FESTIPAIX DE FATIMA est composé des spécialistes du domaine de multimédia, de l'audio-visuel et de personnes œuvrant dans le domaine de paix et dialogue, ainsi que ceux du domaine des arts visuels.

Toute décision du jury à travers les prix du festival est sans appel.

Article 13 – ENTREE EN VIGUEUR

Les dispositions du présent règlement entrent en vigueur dès sa date de publication sur le site officiel du festival.

POLITIQUE DE PROTECTION DE DONNÉES

Le Centre des Martyrs de Fatima sis à Bangui, Avenue de la CEMAC BP : 1427 Bangui/RCA traitera les données personnelles, en tant que responsable de celles-ci, qui sont fournies par les participants dans le seul et unique but pour lequel elles ont été collectées, avec les garanties maximales de sécurité et de confidentialité. Conformément à la législation en vigueur, vous êtes informés que les données personnelles que vous fournissez seront incluses dans un fichier appartenant au Responsable et dont la finalité est la gestion appropriée de la participation de l'intéressé au FESTIPAIX DE FATIMA de décembre 2022. De même, nous vous informons que nous ne partageons pas vos données avec des tiers, sauf si nous y sommes obligés par la loi ou si les cours ou tribunaux nous le demandent. Sans préjudice de ce qui précède, vous pouvez à tout moment révoquer, le cas échéant, le consentement donné et exercer vos droits d'accès, de rectification, de suppression, d'opposition, de limitation et de portabilité de vos données personnelles, en envoyant un courrier à l'adresse de la paroisse ci-dessus ou en envoyant un courriel à: contacter@ndfbanguifilmcentre.com dans les conditions prévues par la législation en vigueur.

Fait à Bangui le 15 mai 2022

La Directrice du Festival

Fatoumata DEMBELE